



# CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR

## CONSTITUTION D'UN PARTI POLITIQUE

### Dossier à fournir

- Demande adressée au ministre de l'Intérieur (sous couvert la voie hiérarchique (voir modèle)
- Deux (2) exemplaires des statuts (voir modèle) dont l'un est timbré à 1 000 F la page (timbre fiscal) ;
- Quatre (4) exemplaires de la liste des membres fondateurs avec l'indication des nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, profession et nationalité ;
- Quatre (4) exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive (voir modèle) ;
- (Pour les membres du bureau) copie certifiée conforme d'une pièce d'identification et un extrait du casier judiciaire.

Déposer le dossier à la Préfecture du ressort du siège social.

**NB**: Les membres du bureau doivent être d'un nombre assez limité pour faciliter les formalités d'enquête par les services de sécurité. Par contre, pour les membres fondateurs, il est souhaitable de mettre les noms de toutes les personnes qui ont concouru à sa constitution. Ces derniers ne subissent pas l'enquête de moralité, sauf s'ils sont membres du bureau.

### **NB**

En ce qui concerne les partis politiques, il doit être précisé dans les statuts ***son engagement à respecter la Constitution ainsi que les principes de la Souveraineté nationale et de la démocratie.***

En outre, les statuts doivent renfermer dans leurs dispositions les règles relatives à son organisation aussi bien au niveau central qu'au niveau de la base ( région, département, commune, communauté rurale, quartier, village, etc ...)

Enfin, il doit y être précisé les signes distinctifs du parti, à savoir le symbole ou emblème, la ou les couleur(s), la devise, l'idéologie (facultatif), la dénomination exacte avec le sigle